



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

implantation d'éoliennes sur le site du mémorial de Villers-Bretonneux

Question au Gouvernement n° 4282

Texte de la question

IMPLANTATION D'ÉOLIENNES SUR LE SITE DU MÉMORIAL DE VILLERS-BRETONNEUX

M. le président. La parole est à M. Julien Dive.

M. Julien Dive. J'associe à ma question mon collègue Emmanuel Maquet. Monsieur le Premier ministre, ils sont plus de 9 millions d'Alliés à avoir versé leur sang il y a un siècle, lors du premier conflit mondial. Parmi ceux-là, 62 000 Australiens. Pour beaucoup, ils n'avaient pas 20 ans ; des pères, des fils, qui ne revirent jamais leur patrie, pour notre liberté. Le prix de ce sacrifice, c'est le respect : le respect de leur mémoire à laquelle chaque année, au cours de l'*ANZAC Day*, des milliers de Français, d'Australiens et de Britanniques rendent hommage au mémorial australien de Villers-Bretonneux dans la Somme. Autant vous dire que ce site est sacré.

Mais voilà plus de six ans que, sur ce même site, on s'émeut d'un énième projet d'implantation d'éoliennes.

Plusieurs députés du groupe LR . Encore !

M. Julien Dive. En 2017, pourtant, la préfecture avait refusé d'autoriser ce projet, considérant qu'il portait atteinte au mémorial et à la mémoire des victimes. C'était aussi la position défendue par les habitants, les élus et les associations. Le tribunal administratif avait confirmé la position de la préfecture – avant que la cour d'appel ne l'infirmes.

Un vent de colère souffle désormais sur ce territoire, comme dans les Hauts-de-France tout entiers, tant notre région est défigurée, sacrifiée sur l'autel des postures. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*) Près d'un tiers des éoliennes de notre pays sont concentrées chez nous. Chaque jour c'est un nouveau projet qui se monte sans concertation, et ces implantations anarchiques ne respectent même plus ni la qualité de vie, ni la mémoire des territoires.

Sur un tel dossier, seul l'État peut encore faire bouger les lignes. Or le ministère de la transition écologique a indiqué qu'il ne se pourvoierait pas en cassation. N'est-ce pas pourtant le Président de la République qui a plaidé lui-même pour « un pragmatisme au cas par cas » là où les projets éoliens « créent trop de tensions », là où ils « dénaturent le paysage » ? Paradoxalement, cette consigne ne semble pas avoir été comprise au sein de votre gouvernement.

Monsieur le Premier ministre, entendez-vous intervenir pour mettre fin à ce projet ? Ou bien considérez-vous que l'histoire et le respect de sites mémoriels comme celui de Villers-Bretonneux ne méritent pas votre attention ?

La transition écologique, oui ; le saccage et le mépris de l'histoire, non ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du*

groupe LR.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la transition écologique.

Mme Barbara Pompili, *ministre de la transition écologique.* Vous parlez de « postures » à propos d'énergies renouvelables ; il me semble que chacun devrait en l'occurrence balayer devant sa porte !

Pendant que beaucoup râlaient, nous nous sommes, nous, mis en ordre de marche pour rendre compatible le développement sur notre territoire des énergies renouvelables, de toutes les énergies renouvelables, avec le respect des territoires. Nous voulons trouver les meilleurs moyens de faire. (*Vives protestations sur les bancs du groupe LR.*)

La demande d'électricité augmentera de 20 % d'ici à 2035. Oui, nous aurons besoin de développer les énergies renouvelables !

Sur cette question des éoliennes, j'ai demandé à tous les préfets d'établir, en tenant compte de différents critères, une cartographie pour connaître les lieux où les implantations sont possibles, et ceux où elles ne le sont pas.

S'agissant du site de Villers-Bretonneux, je le connais parfaitement, vous le savez, pour avoir assisté à de nombreuses reprises à l'*ANZAC Day*, notamment à la cérémonie du point du jour, cérémonie très émouvante qui a lieu tous les ans et à laquelle se rendent de nombreux Australiens et Néo-Zélandais.

J'ai exprimé mes réserves sur le projet que vous évoquez, notamment parce qu'il faut ménager ces sensibilités.

La jurisprudence considère toutefois que la qualité de lieu de mémoire ne peut pas justifier à elle seule une interdiction d'implantation d'éoliennes. La préservation de la mémoire doit coexister avec les activités économiques. Réfléchissons-y. L'ensemble de notre territoire est un lieu de mémoire, et nous devons trouver ensemble les meilleures solutions. (*Protestations sur les bancs du groupe LR.*)

Adopter des postures, monter les gens les uns contre les autres, ce n'est pas à mon sens une bonne façon de faire de la politique : il faut avancer ensemble.

Données clés

Auteur : [M. Julien Dive](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4282

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Transition écologique

Ministère attributaire : Transition écologique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 septembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 septembre 2021](#)